

Harcèlement : faut-il lever l'anonymat sur les réseaux sociaux ?

Après la découverte de la "ligue du LOL", la question du harcèlement et de l'anonymat sur internet se pose.



FRANCE 2

Et s'il n'était plus possible de se cacher derrière son écran d'ordinateur ? Serait-ce la solution pour mettre fin aux comportements comme ceux de la "ligue du LOL". À l'origine, il s'agit d'un groupe Facebook restreint né il y a dix ans, dont le passe-temps est de s'en prendre à des personnes sur Twitter, en particulier des femmes. Florence Porcel est l'une des victimes. Pendant quatre ans, des inconnus ont dénigré publiquement son travail et réalisé des montages obscènes avec son image. "*C'était vraiment fait pour humilier, pour dégrader, pour rabaisser, pour faire mal*", confie-t-elle. Derrière la "ligue du LOL", se trouvent des journalistes, publicitaires et des communicants. Certains s'expriment sous leur vrai nom, mais d'autres utilisent des pseudonymes.

Trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

L'affaire relance le débat sur l'anonymat sur internet, notamment pour le sénateur de Moselle Jean-Louis Masson. Mais selon une étude de l'université de Zurich (Suisse), l'anonymat ne favorise pas le harcèlement. Pour l'avocat Alain Bensoussan, lever l'anonymat risquerait d'augmenter l'autocensure et la peur de ne pas pouvoir s'exprimer en toute liberté. La justice peut obliger les hébergeurs à identifier les harceleurs. Ces derniers encourent alors une peine de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

[JT de 20h du mardi 12 février 2019](#)